



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 02 juillet 2014

Commission Administrative Paritaire de titularisation des directeurs

Ont siégé :

Marie -Thérèse CORNEE tél : 05 61 89 48 10 Philippe NONNENMACHER tél : 01 48 73 20 34

Déclaration liminaire

L'ordre du jour de cette CAP porte pour l'essentiel sur la validation et la titularisation de nos futurs collègues.

- Nous souhaiterions à ce propos avoir confirmation des engagements pris à l'issue du mouvement de revendication des directeurs joints aux éducateurs concernant le nombre de postes offerts aux nouveaux titulaires. Nous faisons le constat que des affectations « subies » sur un premier poste conduisaient dès la CAP de mobilité suivante à une profusion de demandes appuyées sur soit des dossiers sociaux, soit des rapprochements de conjoints et que l'argument du R2 (deux années d'ancienneté dans le poste) était régulièrement avancé pour ne pas faire droit à nombre de demandes. Il est évident, sans vouloir déposséder l'administration de son pouvoir d'appréciation, que la recherche d'un poste a priori plus pérenne est la garantie d'un investissement plus fort et de plus de stabilité. Donc, quel volant de postes offrirez-vous aux nouveaux titulaires, sachant que de la CAP du 21/05/14 plus d'une vingtaine de postes en direction de services étaient restés vacants.
- Au cours de cette même CAP vous nous avez informés que plus d'un tiers des postes de cadres serait à remplacer d'ici cinq ans. Pouvez-vous nous indiquer plus précisément quel est le plan de recrutement prévu pour remplacer les postes de directeurs que ce soit en services par voie de recrutement ou en DT et DIR par voie d'incitation.
- Nous avons à plusieurs reprises attiré votre attention sur les graves difficultés rencontrées dans les services pour ce qui concerne le remplacement soit de congés maternité, soit d'arrêts maladie qui se prolongent, toutes sortes d'absences que le rapport social décrit et chiffre. Comment certains hébergements atteignant de manière chronique des taux d'absence de plus de 20% pendant plusieurs mois peuvent-ils éviter d'« être en crise » ? Comment pour les mêmes raisons les services de milieu ouvert peuvent-ils répondre aux contraintes de l'article 12-3, satisfaire à la mission PEAT, mettre en place le DAA, sans voir s'accroître à l'envi les listes d'attente ? Avez-vous envisagé une éventuelle réorientation de moyens, puisqu'ils doivent « être constants », du milieu carcéral vers les missions historiques de la PJJ portées par le milieu-ouvert, l'insertion et l'hébergement ? Il semblerait qu'une grande frilosité des DIR conduise à régulièrement prévoir un contractuel pour combler deux voire trois ETP vacants.
- Un autre thème récurrent concerne la réforme statutaire. La précédente avait uniquement vu s'accroître l'indice sommital des DIR. Si dans un esprit multicatégoriel, le SNPES ne pouvait qu'en être content pour eux, pouvez-vous nous indiquer à quel moment une réforme permettant une réelle revalorisation des grilles

des deux premiers grades verra le jour. Ne trouvez-vous pas curieux qu'après une formation de deux ans et quelques années d'exercice, un nombre conséquent de collègues rejoigne les Conseils Généraux et le secteur associatif qui les accueillent à bras ouverts pour leurs compétences ? Ne croyez-vous pas qu'une incitation salariale forte permettrait un retour sur investissement plus productif à la PJJ ?

■ Pour finir, des postes de DF3 vont encore être proposés et possiblement attribués à des collègues qui ne sont pas Hors Classe. Comment éviter que ces derniers ne viennent pas interdire l'accès à la L.A. à des collègues dont l'ancienneté justifierait à elle seule qu'ils soient priorités ?

Titularisations/ Validations

Validation de la première année de formation – promotion 2013/2015 : tous les stagiaires sont validés

Validation de la formation – promotion 2012//2014: sur 10 stagiaires concernés, 5 sont titularisés, plus 1 de la promotion 2011/2013 (report de formation) 3 bénéficient d'un report de formation (pour cause de congés maternité ou arrêt maladie), 1 devra redoubler. Une information directe aux collègues concernés sera apportée par l'AC.

Liste d'Aptitude

FRESNAIS Pierre (EPE Seine St Denis) MOURGUES Chantal (STEMOI Nevers) COPPRY Nadia (STEMOI Beauvais)
CUGNET Laurence (EPE Atrebatie, siège à Liévin) DJEMMOUN Brahim (STEMO Poitou Charente)

Mobilité :

Nouvelle affectation					Ancienne affectation			Observations
INTER REGION	Dpt	Structure	Fonction	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	
GRAND EST	54	DTPJJ MEURTHE ET MOSELLE-MEUSE-VOSGES [54-55-88] siège à NANCY	RESPONSABLE POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	HENRY Emilie	28	54	DIRPJJ Grand Est	Poste à republier
CENTRE EST	74	DTPJJ LES SAVOIE siège à ANNECY	RESPONSABLE POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	GUYARD Alain	53	21		Poste à republier
SUD EST	83	DTPJJ VAR	RESPONSABLE POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	PV				

GRAND NORD	62	DTPJJ PAS DE CALAIS	RESPONSABLE POLITIQUES INSTITUTIONNEL LES	JOLLY Benoît	19	62	EPE Artois	PV
GRAND CENTRE	89	DTPJJ YONNE- NIEVRE siège AUXERRE	RESPONSABLE POLITIQUES INSTITUTIONNEL LES	CHAPEY Frédéric			STEMO Cayenne	
ILE DE FRANCE-OM	973	STEMO CAYENNE		ANTOINE Reine	32,75	51	EPEI Marne Ardennes	PV

Commentaires :

En réponse aux questions des organisations professionnelles, le SDRH a confirmé le départ de 42% des directeurs de services et directeurs fonctionnels dans les cinq ans à venir. Une projection sur les trois prochaines années serait disponible en septembre. Le recrutement se ferait bien sûr sur la base d'un recrutement, mais plus inquiétant en ayant recours à des contractuels. Le plan de travail devra prévoir d'associer les organisations professionnelles.

Sur l'allocation des moyens, le redéploiement envisagé par l'AC ne va évidemment pas dans le sens que nous proposons, à savoir puiser dans les effectifs exerçant en milieu carcéral. Bloquée par le retard de production de la « lettre plafond » l'AC n'a pu avancer sur le sujet.

Au plan statutaire, la priorité reste au NES pour les éducateurs. L'avancée pour les directeurs consisterait à créer un nouveau grade pour 5% du corps (une trentaine d'agents) accessible aux fonctionnels mais aussi à des directeurs ayant effectué leur carrière en direction de service. C'est un alignement sur le CIGEM des attachés.

Nous avons fait porter le débat sur la cohérence entre une note de mémoire qui vient invalider une année de formation et oblige à un redoublement, et l'hypothèse de « prolonger » la formation de quelques mois, le temps de refaire un mémoire. Si l'AC n'a pas semblé fermée à la discussion (p. ex : hypothèse de modification de coefficient pour « motiver » plus sur le mémoire), d'autant que l'arrêté pour les éducateurs a été modifié il y a quelques jours, c'est l'actuel arrêté des directeurs qui a été opposé et a conduit au redoublement d'1 stagiaire.

Conformément aux engagements pris à la suite du mouvement des stagiaires (éducateurs et directeurs), les nouveaux titulaires se verront offrir 9 postes, soit 50% de plus que de stagiaires.